

## Seconde évaluation intermédiaire des comptes 2011 de l'Etat

### Equilibre menacé par la part au bénéficiaire de la BNS

La seconde évaluation du résultat prévisionnel des comptes 2011, établie à fin août 2011, confirme la première réalisée avant les vacances d'été. Le déficit du compte de fonctionnement s'établit à 37,3 millions contre 41,9 millions lors de la première évaluation et 15,4 millions au budget 2011. Ce résultat est largement tributaire du probable non-paiement aux cantons d'une part au bénéfice de la BNS pour l'exercice 2011. Pour rappel, la part dévolue au canton de Neuchâtel serait de 37 millions. Sans cet aléa que le Conseil d'Etat ne maîtrise malheureusement pas, le résultat serait quasi équilibré, ce qui confirme une bonne maîtrise des charges. Du côté des investissements, le Conseil d'Etat continue d'anticiper et d'avancer des projets pour compenser partiellement une enveloppe budgétaire 2012 qui a dû être réduite pour respecter les limites de frein. Les investissements nets prévisionnels s'élèvent à 89,8 millions contre 83,6 millions prévus au budget. A l'heure actuelle, les limites du frein 2011 ne sont pas respectées, le degré de couverture des revenus étant de 2,06% (limite : 2%) et le degré d'autofinancement de 40,4% (limite : 70%).

#### Légère hausse des recettes liées à l'impôt sur les personnes morales

L'amélioration du résultat du compte de fonctionnement de 4,6 millions par rapport à la première évaluation provient essentiellement d'une augmentation des revenus, notamment de la fiscalité des personnes morales. Les entreprises de la région semblent encore peu souffrir du resserrement de la conjoncture et les résultats 2011 devraient encore être bons. En outre, l'effet de la réforme de la fiscalité des personnes morales se fait pleinement sentir.

Du côté des charges, le Conseil d'Etat a été informé avec satisfaction que HNe tiendra son budget 2011, ce qui constitue une amélioration de 3 millions par rapport à la première prévision. Egalement dans le domaine de l'aide matérielle, le résultat s'annonce meilleur que prévu (-3 millions). Toutefois, ces améliorations sont compensées par une détérioration, respectivement une adaptation aux récentes modifications légales, dans les secteurs LAMAL et de la petite enfance.

#### Projets avancés ou anticipés

Le montant des investissements nets s'élève à 89,8 millions contre 83,6 millions au budget 2011, soit une augmentation de 6,2 millions due aux anticipations et accélérations de projets. En effet, en 2012, le Conseil devra faire face à un budget réduit des investissements pour respecter les limites du frein à l'endettement. Dans la mesure du possible, il souhaite donc anticiper quelques projets de sa compétence. La limite du frein à l'endettement (degré d'autofinancement de 70%) n'est donc pas respectée.

(actuellement 40,4%) mais une amélioration du résultat du compte de fonctionnement d'ici la fin de l'année permettrait de réduire l'écart.

### **Appréciation du Conseil d'Etat**

L'objectif du Conseil d'Etat reste le respect des limites du frein à l'endettement. Toutefois, les circonstances exceptionnelles liées à la BNS pourraient conduire les comptes hors de ces limites, notamment dans le domaine des investissements. L'expérience des années précédentes a toutefois montré que les prévisions sont généralement plus pessimistes que les comptes définitifs. Un respect des limites du frein à l'endettement reste donc possible.

### **Pour de plus amples renseignements:**

**Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.**

Neuchâtel, le 26 octobre 2011